

**ASSOCIATION DES JURISTES  
SÉNÉGALAISES**

Tél : +221 33 867 34 45

Site Web : [www.femmesjuristes.org](http://www.femmesjuristes.org)

Email : [femjursen@hotmail.fr](mailto:femjursen@hotmail.fr)

Siège : Sud Foire - Cité Sonatel 1,  
en face SAMU Municipal



Ce projet est financé par l'Union européenne



## **Manuel de capitalisation du projet :**

« Contribuer à l'éradication **des violences sexuelles** par la sensibilisation, la vulgarisation et **l'application effective de la loi criminalisant le viol et la pédophilie**, en zone urbaine et périurbaine dans les régions de Dakar, Kaolack, Diourbel, Saint-Louis Tambacounda et Thiès»



UNION EUROPÉENNE

Mars 2025

# Table des matières

<b>INTRODUCTION</b> .....	4
1.Contexte et problématique	
2.Objectifs	
3.Périmètre d'intervention du projet et bénéficiaires	
<b>I - SYNTHÈSE DES REALISATIONS</b> .....	7
A. Activités phares	
1.Sensibilisation et vulgarisation de la loi	
2. Renforcement de capacités et plaidoyers	
B. Prise en charge des victimes	
C. Profil des bénéficiaires selon l'âge	
D. Résultats marquants (succès)	
1.Impact légal	
2.Changement social	
3.Supports	
4.Collaboration	
E. Défis	
1.Logistique	
2.Retards dus aux vacances judiciaires et aux difficultés de déplacement	
3.Ressources limitées	
4.Nombre insuffisant de centres d'hébergement pour victimes	
5.Résistances culturelles	
<b>II - BONNES PRATIQUES ET FACTEURS DE RÉUSSITE</b> .....	14
A.Approche participative et inclusive	
B.Collaboration multisectorielle	
C.Renforcement des capacités	
D.Développement d'outils de sensibilisation	
<b>III - LEÇONS APPRIS</b> .....	15
<b>IV - RECOMMANDATIONS STRATEGIQUES</b> .....	16
A.Pour les décideurs	
B.Pour les partenaires techniques	
C.Pour la société civile	
<b>V - PERSPECTIVES</b> .....	19
A. Durabilité des actions	
B. Conscientisation des droits	
C. Démystification des tabous	
D. Défis récurrents	
E. Mécanismes de succès	
<b>CONCLUSION</b> .....	21

## INTRODUCTION

### 1 - Contexte et problématique

La décennie 2014-2024 a été marquée par une évolution progressive des situations de violence (pauvreté, discriminations, conflits, guerres, catastrophes naturelles ...), dont des cas de viols et de pédophilie, les principales victimes étant les populations en situation de vulnérabilité, en particulier les femmes et les enfants.

Le Sénégal n'étant pas épargné par ce fléau mondial, divers acteurs (étatiques, société civile, partenaires techniques et financiers) ont pris des initiatives pour son éradication. Ces actions ont conduit, entre autres, à l'adoption de lois durcissant les peines à l'encontre des auteurs de ce mal tant décrié. C'est ainsi que le Sénégal a procédé à la modification de son code pénal en 1999 (loi du 29 janvier 1999) pour notamment sanctionner les violences conjugales et les mutilations génitales féminines, et en 2020 pour criminaliser le viol et la pédophilie (loi 2020-05 du 10 janvier 2020).

En dépit de ces évolutions législatives, l'effectivité des lois précitées pose toujours problème, en particulier du fait du contexte socio-culturel du pays vu sous l'angle de l'impact des réalités traditionnelles et religieuses sur la perception des violences sexuelles.

C'est dans ce contexte que l'AJS a mis en œuvre en 2023, sur financement de l'Union européenne, le projet intitulé « *Contribuer à l'éradication des violences sexuelles par la sensibilisation et l'application effective de la loi criminalisant le viol et la pédophilie* », avec comme objectif principal de vulgariser la loi de 2020 et de soutenir son application effective.

Pour rappel, l'AJS a été créée par d'éminentes juristes en 1974 pour la promotion, la vulgarisation et la protection des droits humains en général, et ceux des femmes et des enfants en particulier. Ses moyens d'intervention sont principalement des études et réflexions ainsi que des actions de plaidoyer, de sensibilisation, d'information et d'assistance juridique fournie notamment par les 10 centres d'accueil, d'écoute, d'assistance et de conseils juridiques et judiciaires appelés « Boutiques de droit », installés dans 8 régions du Sénégal sur 14. A travers ces Boutiques de droit, une prise en charge holistique (juridique, judiciaire, sanitaire, psychologique et parfois sociale) est offerte aux victimes de violences.

## **2 – Objectifs**

Le projet doit permettre d'avoir une bonne appréciation de l'efficacité de l'application de la loi, de cerner les bonnes pratiques mais aussi les obstacles, et de formuler des suggestions et des orientations appropriées.

Il vise aussi à :

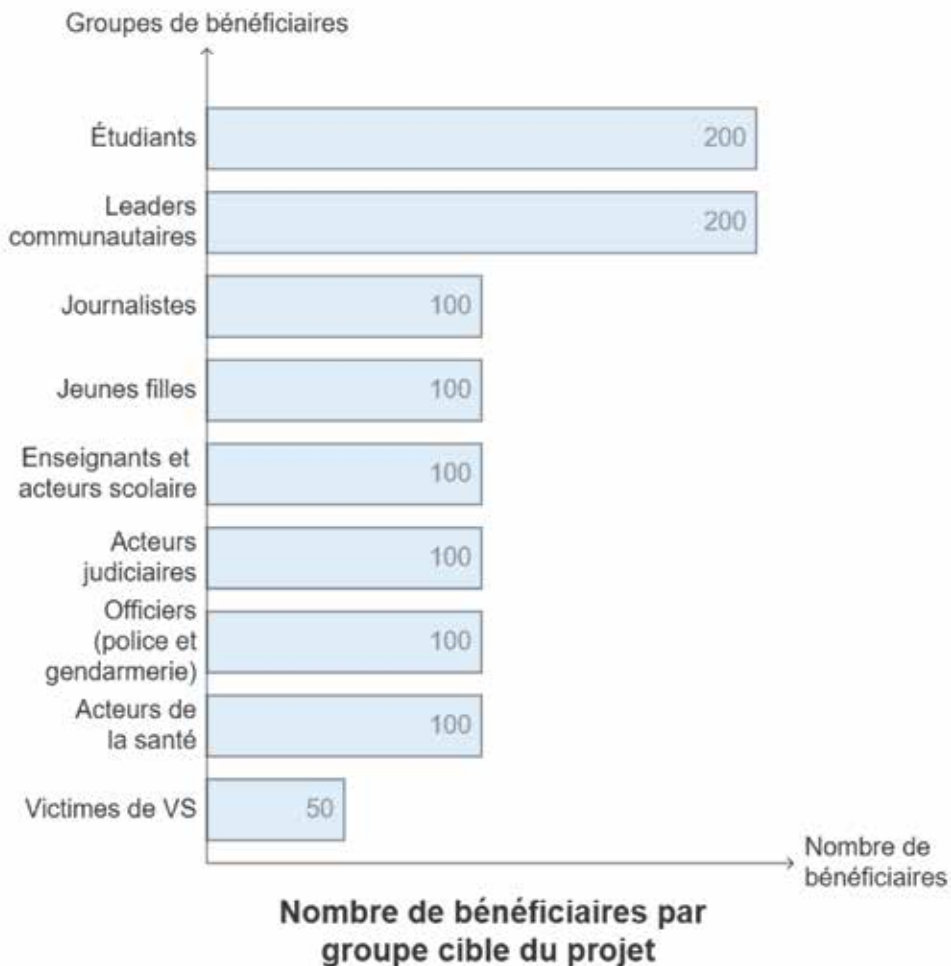
- Vulgariser la loi, renforcer l'accès à la justice pour les victimes et impliquer les acteurs clés (médias, leaders communautaires, institutions, étudiants, magistrats, officiers de police judiciaire, etc.) ;
- Évaluer l'application de la loi et son impact sur la protection des victimes ;
- Analyser les obstacles institutionnels, socio-culturels et juridiques à son application ;
- Collecter et partager les expériences et leçons apprises pour l'enrichissement de l'action future.

## **3 - Périmètre d'intervention du projet et bénéficiaires**

Le projet s'est déroulé dans six (6) régions du Sénégal : Dakar, Thiès, Kaolack, Diourbel, Saint-Louis et Tambacounda.

Les bénéficiaires ciblés sont 1000 acteurs et 50 victimes prises en charge, ainsi répartis :

- 200 étudiants ;
- 200 leaders communautaires dont des parajuristes, bajenu gox, yayou daara,
- 100 journalistes et acteurs de la presse ;
- 100 jeunes filles ;
- 100 enseignants et acteurs du système scolaire ;
- 100 acteurs judiciaires ;
- 100 officiers de police judiciaire (policiers, gendarmes) ;
- 100 acteurs de la santé ;
- 50 victimes de violences sexuelles (VS) ;
- et aussi les communautés et autorités locales, institutions, membres des organisations de la société civile, groupements de femmes, de jeunes, les acteurs intervenant dans la prévention et la prise en charge des victimes de violences, la population en général.



# I - SYNTHÈSE DES RÉALISATIONS

## A. Activités phares

### 1. Sensibilisation et vulgarisation de la loi

L'un des axes majeurs du projet a été la sensibilisation des populations et des acteurs clés pour contribuer à l'application effective de la loi criminalisant le viol et la pédophilie. Pour atteindre cet objectif, plusieurs activités ont été tenues, notamment :

- Un atelier de lancement du projet ayant rassemblé 87 participants, soit 63 femmes et 24 hommes, avec la participation des autorités locales, des organisations de la société civile et des partenaires techniques ;
- 13 forums communautaires organisés dans différentes localités, qui ont permis notamment de sensibiliser 103 étudiants à Kaolack et 145 autres répartis entre : l'Université Gaston Berger de Saint Louis (53), l'Université Alioune Diop de Bambey (52), Tivaouane (11), Dakar (20) et le reste dans les autres activités de quartier. Toutes ces activités ont favorisé des discussions ouvertes sur les obstacles à l'application de la loi et sur les mesures de prévention ;
- Diffusion d'un spot sur les dispositions de la loi criminalisant le viol et la pédophilie, couplée à la distribution de plaquettes informatives dans les Boutiques de droit.

#### Aperçu des initiatives de sensibilisation à la loi criminalisant le viol et la pédophilie par le projet



## 2. Renforcement de capacités et plaidoyers

Les efforts du projet ont été également dirigés vers le renforcement des capacités des acteurs de la justice, de la santé et de la société civile impliqués dans la prise en charge des victimes. Ainsi :

- 5 ateliers de formation ont été tenus pour 196 journalistes afin de renforcer leurs capacités en matière de traitement éthique des cas de violences sexuelles. Ces sessions ont permis d'introduire des pratiques de journalisme responsable qui respectent la dignité des victimes, tout en sensibilisant le public ;
- 7 ateliers d'échanges ont été organisés pour 207 acteurs clés, incluant des magistrats, policiers, gendarmes, travailleurs sociaux, agents de santé et parajuristes. Ces formations ont couvert des thématiques telles que l'accueil des victimes, les références judiciaires et la coordination intersectorielle ;
- Organisation d'un symposium avec des magistrats, permettant d'aborder les difficultés d'application de la loi et de plaider en faveur de la gratuité des certificats médicaux pour les victimes de violences sexuelles ;
- Un atelier d'échange avec 30 parlementaires et 29 autres participants dont des membres de la société civile, des magistrats et des représentants des ministères sectoriels, sur la gratuité du certificat médical et le prolongement explicite du délai de prescription dans le code pénal pour les mineurs victimes de violences sexuelles ;

Ces formations et rencontres ont été tenues pour garantir une meilleure coordination entre les services juridiques et sanitaires, facilitant ainsi la prise en charge des victimes.

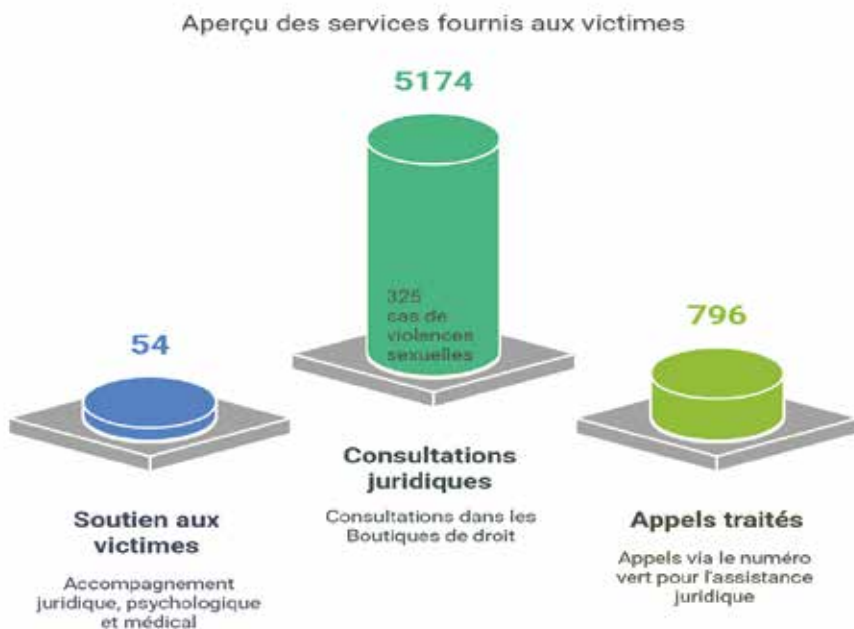
### Renforcement du soutien aux victimes de violence



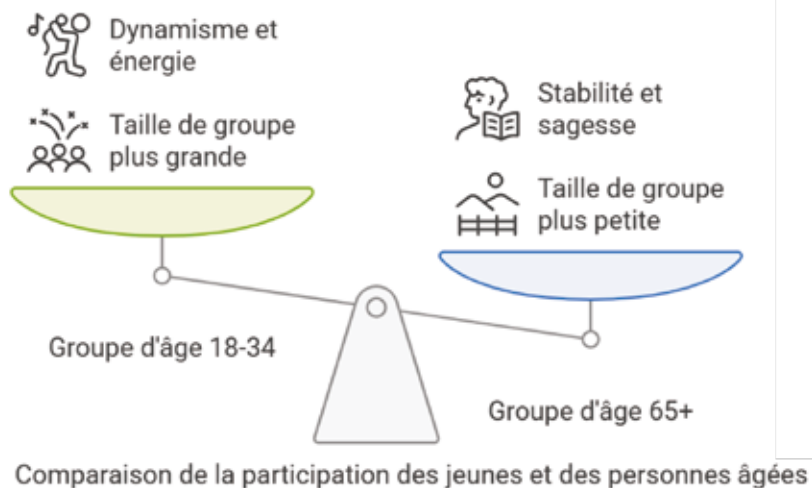
## B. Prise en charge des victimes

Le projet a mis en place un dispositif de soutien et d'accompagnement pour les victimes de violences sexuelles. À cet égard :

- 54 victimes ont bénéficié d'un accompagnement juridique, psychologique et médical, avec une prise en charge spécialisée pour chaque cas, garantissant un soutien complet.
- 5174 consultations ont été réalisées dans les Boutiques de droit de l'AJS, dont 325 cas de violences sexuelles recensés et traités.
- 796 appels reçus et traités via le numéro vert de l'AJS, permettant d'offrir une assistance juridique anonyme et d'orienter les victimes vers des services appropriés.



## C. Profil des bénéficiaires selon l'âge



L'analyse des participants selon leur tranche d'âge révèle une mobilisation diversifiée, avec 652 acteurs en 2023 et 909 en 2024, totalisant 1561 bénéficiaires répartis comme suit :

- Moins de 18 ans : 59 participants (57 femmes, 2 hommes).
- 18-34 ans : 887 participants (487 femmes, 400 hommes).
- 35-64 ans : 573 participants (298 femmes, 275 hommes).
- 65 ans et plus : 42 participants (22 femmes, 20 hommes).

## D. Résultats marquants (succès)

### 1. Impact légal

- 78% des participants aux forums déclarent mieux connaître la loi criminalisant le viol et la pédophilie. Ce résultat est important car une meilleure connaissance des droits favorise une augmentation des signalements et une plus grande protection des victimes.
- 1 195 cas de violences sexuelles ont été recensés en 2023, dont 325 cas traités par les services juridico-judiciaires.

« L'AJS, qui est un acteur pilier fondamental dans la prise en charge juridique des victimes de violences sexuelles, a joué un très grand rôle dans le renforcement de la mobilisation sociale pour faire connaître le concept de viol et la loi de 2020 le criminalisant au Sénégal. Dans l'implication aussi de tous les acteurs de la chaîne de prise en charge dans le projet pour une synergie d'actions pouvant conduire à la diminution des viols ». **Témoignage d'un acteur à Kaolack**

## 2. Changement social

- Briser le tabou autour du viol : à Diourbel, des témoignages indiquent que "les gens osent en parler maintenant". Ce changement de perception contribue à une plus grande solidarité communautaire envers les victimes et à une dénonciation accrue des agressions sexuelles.

## 3. Supports

- Production et diffusion de matériels de sensibilisation : plaquettes, spots, films de capitalisation.
- Réalisation d'une étude sur l'application procédurale et judiciaire de la loi criminalisant le viol et la pédophilie.

## 4. Collaboration

- Création de réseaux téléphoniques WhatsApp entre les acteurs de la santé, de la justice et de la sécurité pour faciliter la coordination. Ces outils ont permis d'améliorer la rapidité des interventions et d'assurer une meilleure communication intersectorielle.

### Renforcement des Communautés par la Sensibilisation et la Justice



#### Impact légal

Augmentation de la connaissance de la loi et des signalements des cas de violence sexuelle.



#### Changement social

Briser les tabous et encourager la solidarité communautaire envers les victimes.



#### Support

Production de matériels de sensibilisation et réalisation d'études sur l'application de la loi.



#### Collaboration

Création de réseaux pour améliorer la coordination entre les secteurs.

## E. Défis

### 1. Logistique

L'un des principaux obstacles identifiés est la complexité logistique dans la mise en œuvre des activités, notamment en raison de la dispersion géographique des zones ciblées (Dakar, Diourbel, Kaolack, Saint-Louis, Tambacounda et Thiès). L'organisation des ateliers, des actions de sensibilisation et des foras nécessite un déploiement important de ressources humaines et matérielles, ce qui engendre des coûts et des retards dans la coordination.

### 2. Retards dus aux vacances judiciaires et aux difficultés de déplacement

- Le symposium prévu avec les acteurs judiciaires a dû être reporté en raison des vacances judiciaires 2023 (juillet-août-septembre), une période durant laquelle il est difficile de mobiliser les magistrats, avocats et autres professionnels du secteur.
- Les difficultés de déplacement dans certaines régions ont également entravé la mise en œuvre des activités, notamment dans des zones éloignées où l'accessibilité est réduite en raison d'un manque d'infrastructures adaptées.

### 3. Ressources limitées

Le projet a souffert de ressources financières et matérielles limitées, ce qui a freiné certaines actions clés comme :

- La mise en place d'un fonds d'aide et d'assistance pour la prise en charge des victimes (appui psychosocial, certificat médical, frais d'avocats, etc.).
- Le renforcement des capacités des acteurs judiciaires et de santé dans toutes les zones d'intervention.
- L'extension du réseau des Boutiques de droit qui jouent un rôle clé dans l'accompagnement des victimes.

**Témoignage d'une participante au Focus Group** : « *La contrainte majeure : la prise en charge des frais récurrents pour le bon fonctionnement du dispositif de communication, de renforcement de capacités et d'aide juridictionnelle* ».

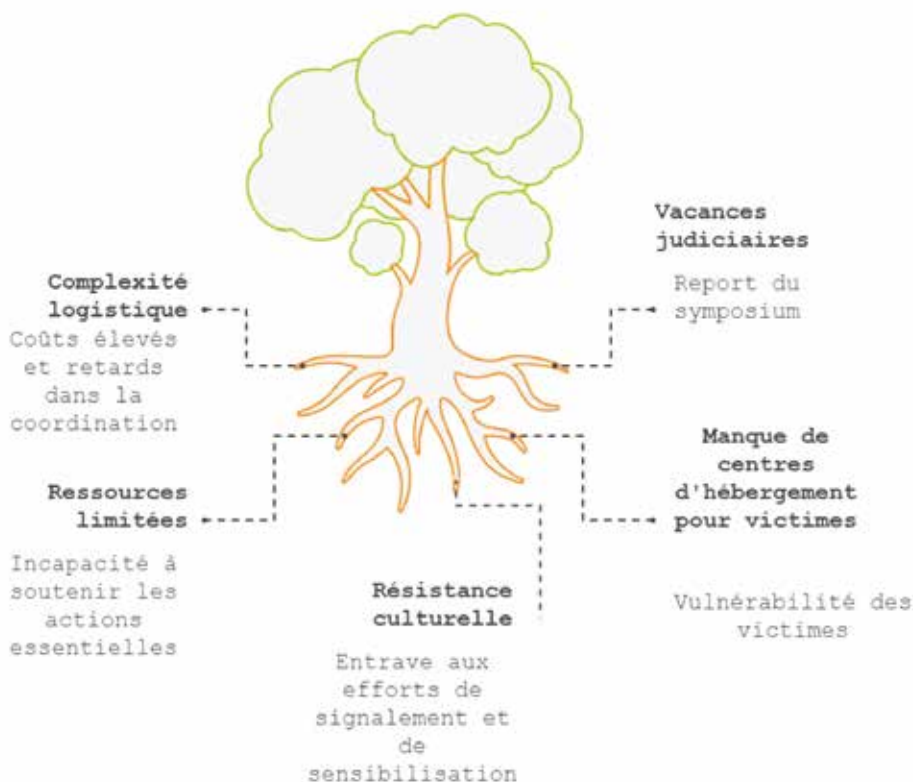
### 4. Nombre insuffisant de centres d'hébergement pour victimes

L'insuffisance du nombre de structures adaptées à l'accueil des victimes de violences sexuelles est un problème majeur. Actuellement, peu de centres existent pour offrir un hébergement sécurisé aux survivantes, ce qui complique leur prise en charge et augmente leur vulnérabilité.

## 5. Résistances culturelles

Dans certaines communautés, la question des violences sexuelles, notamment le viol, est perçue comme une « affaire privée ». Ce phénomène est particulièrement marqué dans la région de Saint-Louis, où des résistances culturelles et sociales limitent l'impact des campagnes de sensibilisation. « *Le silence autour des cas de viol est entretenu par la peur du stigmatiser et la pression sociale, ce qui empêche de nombreuses victimes de porter plainte.* »

### Défis dans la mise en œuvre des activités pour les victimes



## II - BONNES PRATIQUES ET FACTEURS DE REUSSITE

### A. Approche participative et inclusive

L'implication des acteurs communautaires, des structures judiciaires et des médias a été déterminante pour assurer une large diffusion des messages et favoriser l'appropriation de la loi.

### B. Collaboration multisectorielle

La mise en synergie des acteurs de la justice, de la santé, des médias et des organisations communautaires a permis une prise en charge efficace des victimes.

### C. Renforcement des capacités

Les formations adaptées aux différents publics cibles (journalistes, acteurs judiciaires, agents de santé, leaders communautaires) ont garanti une réponse cohérente et efficace aux violences sexuelles.

### D. Développement d'outils de sensibilisation

Grâce à l'élaboration de supports pédagogiques et communicationnels (manuel de capitalisation, revue citoyenne, films de sensibilisation), un public large et diversifié a été touché.



### III - LECONS APPRIS

- L'importance de renforcer le plaidoyer auprès des autorités judiciaires pour accélérer la mise en œuvre de la loi.
- La nécessité d'établir un mécanisme de suivi et d'accompagnement des victimes après leur prise en charge.
- L'utilité d'une approche décentralisée pour toucher un plus grand nombre de bénéficiaires, notamment dans les zones rurales.

#### Stratégies Efficaces pour Lutter contre les Violences Sexuelles

##### Outils de Sensibilisation

Développer des supports éducatifs pour toucher un large public.

##### Renforcement des Capacités

Former divers publics pour une réponse cohérente aux violences sexuelles.



##### Approche Participative

Impliquer les parties prenantes pour assurer l'appropriation et la diffusion de la loi.

##### Collaboration Multisectorielle

Synergie des secteurs pour une prise en charge efficace des victimes.

## IV - RECOMMANDATIONS STRATEGIQUES

### A. Pour les décideurs

- Intégrer la sensibilisation aux violences sexuelles dans les programmes scolaires, en collaboration avec le Ministère de l'éducation.
- Créer des maisons d'accueil pour les victimes dans chaque région, avec le soutien de l'État.
- Institutionnaliser les Boutiques de droit en les intégrant aux services d'assistance publique pour assurer leur pérennisation.
- Développer un programme de réinsertion socio-économique des victimes pour assurer leur autonomie et réduire leur vulnérabilité.
- Mettre en place un Observatoire des violences sexuelles afin de suivre les tendances et d'orienter les politiques publiques.



## B. Pour les partenaires techniques

Capitaliser sur les outils existants :

- Partager les bonnes pratiques du projet, en mettant particulièrement en avant le modèle d'accompagnement juridique des victimes développé au cours de sa mise en œuvre.
- Renforcer la formation des parajuristes à l'accompagnement psychosocial des victimes.
- Développer des programmes et projets de sensibilisation à l'intention des entreprises, surtout du secteur privé.

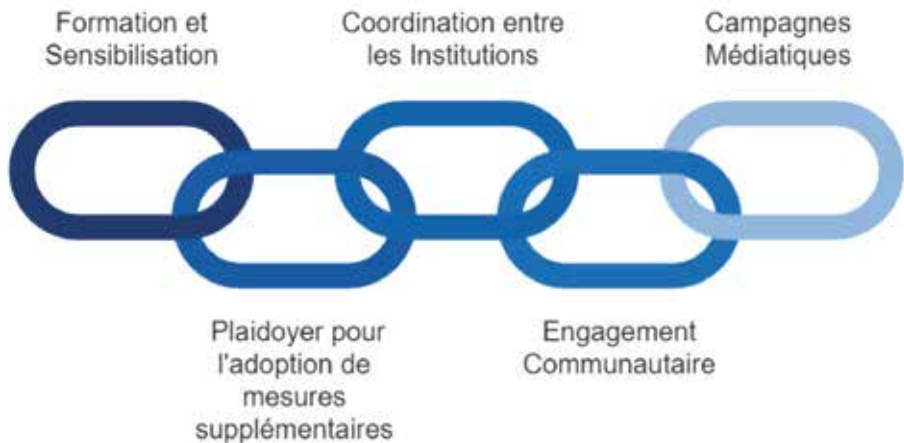
### Renforcement de l'Accompagnement des Victimes par l'Innovation et la Collaboration



### C. Pour la société civile

- Multiplier les actions de formation et de sensibilisation, en ciblant particulièrement les jeunes et les hommes, pour un changement durable des mentalités.
- Renforcer le plaidoyer pour l'adoption de mesures supplémentaires, notamment la gratuité du certificat médical et l'allongement explicite des délais de prescription pour les victimes mineures.
- Formuler des propositions pour améliorer la coordination entre les institutions (étatiques, locales) et les ONG et augmenter les ressources financières pour l'application de la loi.
- Impliquer les hommes et les leaders religieux dans les dialogues communautaires.
- Organiser des campagnes médiatiques ciblées utilisant des témoignages de survivantes pour briser les tabous. Adapter les formations aux besoins spécifiques (exemples : langage des signes pour les personnes atteintes de surdimutité ; braille pour les personnes malvoyantes ou atteintes de cécité).
- Former davantage d'acteurs communautaires (enseignants, Bajenu Gox) sur les procédures juridiques et l'accompagnement psychosocial.

## Initiatives Intégrées pour les Transformations Sociétales Durables



## V - PERSPECTIVES

### A. Durabilité des actions

#### 1. Structuration des réseaux

- Pérenniser les groupes WhatsApp et les PENC (espaces d'échange communautaires) pour maintenir la mobilisation.
- Élaborer des plans d'action locaux avec des indicateurs de suivi clairs.

#### 2. Plans de plaidoyer :

- Intégrer les recommandations des focus groupes dans les politiques publiques (exemple : budgets communaux sensibles au genre).
- Plaider pour l'adoption de lois complémentaires (exemple : protection des témoins).

### B. Conscientisation des droits

Tous les groupes (jeunes, femmes, agents administratifs, personnes vivant avec un handicap) soulignent une amélioration de la compréhension des droits liés à la lutte contre les violences sexuelles. Exemples marquants :

- Les adolescents des camps de vacances SENEVAC organisent des débats dans leurs quartiers.
- Les femmes du Groupement Jàmm Ji ont soutenu une mineure victime de viol.
- Des personnes handicapées ont signalé des cas grâce à des formations ciblées.

### C. Démystification des tabous

Les sujets comme le viol et la pédophilie, autrefois ignorés, sont désormais discutés ouvertement dans les foyers et espaces communautaires.

### D. Défis récurrents

#### 1. Stigmatisation et peur de la dénonciation

Certaines familles préfèrent régler les cas "en interne" par crainte de la honte ou de représailles.

Les personnes handicapées et les femmes signalent une double stigmatisation (handicap + genre).

## 2. Barrières socio-culturelles :

- Normes religieuses et traditions locales entravant la dénonciation (exemple : pression pour préserver l'honneur familial).
- Méfiance envers le système judiciaire, surtout dans les zones rurales.

## E. Mécanismes de succès

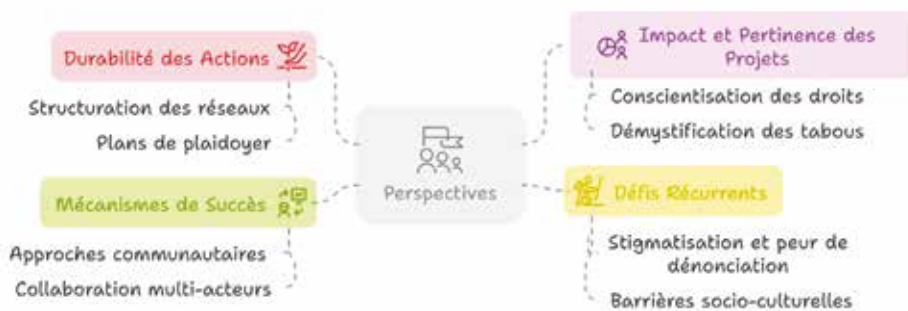
### 1. Approches communautaires

- Implication des leaders locaux (Bajenu Gox, radios communautaires) et des jeunes ambassadeurs (SENEVAC).
- Utilisation d'outils digitaux (groupes WhatsApp) pour coordonner les actions et maintenir la dynamique post-projet.

### 2. Collaboration multi-acteurs

- Synergies entre OSC, services déconcentrés de l'État et collectivités territoriales (exemple : Inspection d'Académie de Thiès).
- Création de plateformes inclusives intégrant les personnes handicapées.

## Perspectives sur la Durabilité et l'Impact des Actions Communautaires



## **CONCLUSION**

Ce projet a démontré l'efficacité d'une approche combinant sensibilisation communautaire, plaidoyer juridique et accompagnement des victimes. Il a permis de sensibiliser différents acteurs, de renforcer les capacités des professionnels et d'améliorer la prise en charge des survivantes.

Cependant, des défis persistent, notamment en ce qui concerne les résistances culturelles.

Les prochaines étapes devront inclure la mise en place d'un plan de suivi post-projet (2025-2027) afin d'évaluer son impact à long terme et d'assurer la pérennité des acquis.

Il convient aussi d'évoquer et de stimuler l'importance d'un engagement continu pour renforcer l'application de la loi et assurer la protection des victimes.